



Projet éolien de la Voie Romaine des Monts Faucilles

Compte-rendu du Comité élus n°2

Jeudi 16 février 2023

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction	3
Les participants à l'évènement	4
Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
Séquence de co-construction	12
1. Le projet de territoire	12
2. Les prochaines étapes.....	12
Remerciements et contacts.....	13
Annexes	15

Introduction

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillières, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-les-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Serocourt et Frain.

Fin 2022, à la suite de plusieurs années d'échange avec les élus des communes et de plusieurs délibérations municipales positives qui ont abouti au lancement des premières études, Neoen a décidé d'accompagner le développement du projet éolien par une démarche de concertation augmentée avec le territoire. Accompagné par le cabinet spécialisé Demopolis Concertation, Neoen souhaite que ce projet devienne une opportunité pour le développement du territoire et ses riverains.

Afin d'offrir des moments d'échanges privilégiés avec les élus des communes concernées par le projet, des comités dédiés sont régulièrement organisés. Un premier comité des maires s'est tenu le mercredi 16 novembre 2022 de 20h à 22h à Provenchères-lès-Darney afin d'initier les échanges collectifs sur le projet et la démarche de concertation.

Le second comité, s'est déroulé à la salle de Dombrot-le-Sec, le jeudi 16 février 2023 de 20h à 22h, afin de :

- Partager les dernières actualités de développement du projet éolien ;
- Co-construire les premiers éléments du projet de territoire, ainsi que la suite de la démarche de concertation ;
- Répondre à toutes les questions et échanger avec les participants sur ce projet.

Les élus des différentes communes étaient conviés à ce second comité.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le compte-rendu des éléments présentés, ceux co-construits, ainsi que des échanges qui se sont tenus lors de cette rencontre.

Les participants à l'évènement

La réunion du jeudi 16 février a rassemblé 20 personnes dont voici le détail des participations :

- Monsieur BASTIEN, Adjoint au maire de Marey
- Monsieur BLOT, Conseiller municipal à la commune de Frain
- Monsieur BOGARD, Maire de Lignéville
- Monsieur BOYE, Maire de Saint-Baslemont
- Madame BROUARD, riveraine de Marey
- Monsieur CHANAUX, Maire de Gignéville
- Monsieur GALLAND, Adjoint au Maire de Marey
- Monsieur GATTO, Maire de Marey
- Monsieur GROSJEAN, Maire de Valleroy-le-Sec
- Monsieur LASSAUSSE, Adjoint au maire de Thuillières
- Madame PIERRE, Adjointe au maire de Thuillières
- Monsieur LEJEUNE, Adjoint au maire de Gignéville
- Monsieur LEMARQUIS, Maire de Viviers-le-Gras
- Monsieur MARULIER, Conseiller municipal à la commune de Frain
- Madame MUNIER, Adjointe au maire de Dombrot-le-Sec
- Monsieur NICOLAS, Maire de Frain
- Madame REVEILLAS, riveraine de Marey
- Monsieur SALQUEBRE, Maire de Dombrot-le-Sec
- Monsieur THIERY, Maire de Provenchères-lès-Darney
- Monsieur TRELAT, Adjoint au maire de Dombrot-le-Sec

De plus, l'équipe projet de Neoen, présente afin de présenter et répondre aux questions :

- Romain BAJAS, Chef de projet
- Adélaïde DE LA VILLEGEORGES, Chef de projet

Finalement, l'équipe de Demopolis Concertation présente en tant qu'animatrice :

- Camille BARROT, Consultante

- Charline VIALLE, Associée

Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées lors du comité des élus n°2 sur le support de présentation en annexe n°5, avec notamment :

- Le calendrier de développement du projet ;
- La présentation et l'état d'avancement des études paysagère, acoustique et des vents ;
- Un retour sur le forum participatif n°1 ;
- L'explication du projet de territoire à co-construire.

Au cours de la présentation ainsi qu'à son issue, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques. Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges collectés sur les panneaux (annexes 1-4).

1. Le projet et ses actualités

L'étude paysagère

Question d'un participant : « *Comment considérez-vous la voie romaine ? Un site historique ?* »

Réponse de NEOEN : « Le bureau d'étude mandaté pour réaliser l'étude paysagère du projet se réfère en priorités aux sites protégés (patrimoniaux remarquables, classés et inscrits ou monuments historiques) identifiés par la bibliographie et les informations transmises par les services de l'Etat (DREAL et la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages) : [carte des sites protégés en région Grand Est](#). Bien que n'étant pas répertorié dans les sites inscrits, une attention particulière sera portée sur la voie romaine pour que le projet s'intègre au mieux dans le territoire, en cohabitation avec celle-ci. »

Question d'un participant : « *Avez-vous fait des fouilles sur la voie romaine ?* »

Réponse de NEOEN : « Nous n'avons pas réalisé de fouilles archéologiques. Néanmoins, s'il y a la moindre découverte lors des travaux, et notamment pendant la

phase chantier dédiée aux fondations, ces derniers seront bien évidemment stoppés afin qu'un spécialiste étudie la zone. »

Question d'un participant : « *Les habitants subissent l'accumulation des parcs sur la zone, prenez-vous cela en compte ?* »

Réponse de NEOEN : « Le bureau d'étude paysager étudie les effets cumulés dans le paysage de tous les projets qui ont fait l'objet d'un avis de la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale), qui est publié sur le site de la Préfecture et donc connu du public. Parmi l'ensemble des projets à l'étude, nous pensons que tous les projets ne seront pas acceptés par les services de l'Etat pour éviter le sentiment de saturation dans le paysage. Il est donc difficile de se projeter. »

Remarque d'un participant : « *Dans tous les cas, la communauté de communes ne souhaite pas que tous les projets en cours d'étude soient acceptés.* »

Réponse de NEOEN : « Cela reste à l'appréciation des Services de l'Etat, sur la base des études paysagères et de l'analyse des effets cumulés. Eux seuls ont la vision d'ensemble de tous les projets. »

Remarque d'un participant : « *Je suis favorable à l'implantation d'éoliennes de faible hauteur !* »

Question d'un participant : « *Pourrions-nous avoir des photomontages assez tôt pour que l'on puisse s'imaginer l'impact de ce parc ?* »

Réponse de NEOEN : « Le bureau d'étude paysager pourra réaliser les photomontages une fois que l'implantation des éoliennes sera validée pour que cela soit le plus réel possible. Nous pensons pouvoir vous transmettre de premiers photomontages début 2024.

Remarque d'un participant : « *Je ne me dis pas qu'il ne faut pas en mettre, mais l'impact paysager me questionne...* »

Remarque d'un participant : « *J'ai peur que nous gâchions tout !* »

Question d'un participant : « *Pouvons-nous sélectionner des points de vue des photomontages ?* »

Réponse de NEOEN : « Le bureau d'étude sélectionnera environ 40 points de vue représentatifs du territoire. En addition, nous pourrons co-construire des points de vue supplémentaires avec des élus ou habitants. Ce travail pourra être réalisé à l'été/automne 2023 pour les transmettre par la suite au bureau d'étude. »

Remarque d'un participant : « *Les photomontages nous aideront vraiment à savoir si nous voulons de ces éoliennes !* »

Question d'un participant : « *Prenez-vous en compte le GR ?* »

Réponse de NEOEN : « Le bureau d'étude prend en compte tous les sentiers de randonnée sur les 3 aires d'étude (immédiate, rapprochée et éloignée). Le GR est donc bien compris dans l'étude. »

L'étude acoustique

Question d'un participant : « *Comment faites-vous pour étudier le bruit s'il n'y a pas les éoliennes ?* »

Réponse de NEOEN : « La première étape est d'étudier l'état initial ambiant du territoire, en hiver (feuilles tombées) et en été (avec la végétation). Une fois ces données enregistrées, le bureau d'étude spécialisé simule le bruit rajouté par le parc éolien (à l'aide d'un logiciel), et analyse les résultats pour de nombreux scénarios : les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éolienne testé.

Tout ceci afin de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

Une fois le parc en fonctionnement, une seconde étude acoustique est réalisée afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction.

Deux options sont testées :

- L'une avec les éoliennes en fonctionnement,
- L'autre avec les éoliennes arrêtées.

Dans le cas où cette seconde étude révélerait que les émergences sonores du parc seraient trop élevées (ce qui est rarement le cas au vu de la fiabilité de la première étude), un plan de bridage des éoliennes pourrait être mis en œuvre. Les mesures de bridage ont pour objectif de réduire la puissance des éoliennes en fonction de la vitesse des vents et de certains critères horaires afin que le parc respecte la réglementation en vigueur.

Question d'un participant : « *Comment faites-vous pour simuler le bruit ?* »

Réponse de NEOEN : « Nous ne connaissons pas les techniques du bureau d'étude car nous ne sommes pas des spécialistes. La méthodologie sera expliquée dans l'étude acoustique qui sera réalisée, et un protocole très strict encadre ces études. Le protocole acoustique éolien a été remis à jour en mars 2022 :

On peut télécharger le protocole en bas de cette page : https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-terrestre#scroll-nav_3.

Les données recueillies et analysées sont très précises et sont notamment basées sur les données techniques des machines transmises par les constructeurs. »

Remarque d'un participant : « *Ce n'est pas facile de savoir si ces données sont vraies !* »

Remarque d'un participant : « *C'est un bureau indépendant, nous pouvons avoir confiance.* »

Remarque d'un participant : « *Dans tous les cas, la communauté de communes Vosges Côté Sud Ouest est contrainte sur la hauteur des machines !* »

Question d'un participant : « *Avez-vous sélectionné le bureau ? Pouvons-nous le contacter ?* »

Réponse de NEOEN : « Nous avons présélectionné deux bureaux à ce jour. Nous allons choisir l'un d'eux dès la semaine du 20 février. C'est un cabinet privé indépendant, vous pouvez le contacter. Dans tous les cas, les résultats de leurs études seront publics. »

L'étude des vents

Question d'un participant : « *Quelles sont les données du mât de mesure ?* »

Réponse de NEOEN : « Pour le mât de Saint-Baslemont, l'année d'étude qui arrive à son terme nous permet de vous communiquer un vent moyen à 6 m/s soit 21,6 km/h. »

Question d'un participant : « *Est-ce suffisant pour un parc éolien ?* »

Réponse de NEOEN : « Oui c'est un très bon résultat car pour démarrer, une éolienne a besoin d'une vitesse de vent minimale, de l'ordre de 10-15 km/h.

Une éolienne atteint son maximum de puissance pour des vitesses de vent voisines de 55 km/h. A partir de 90km/h l'éolienne s'arrête automatiquement de fonctionner pour des raisons de sécurité. »

Question d'un participant : « *Le bridage nocturne pourrait réduire la production ?* »

Réponse de NEOEN : « Oui, brider une éolienne revient effectivement à en réduire sa puissance. Ce système peut être utilisé à certaines périodes et sur certaines plages horaires afin de préserver les éventuelles espèces menacées et/ou de réduire les potentielles nuisances sonores. Néanmoins, ces bridages, paramétrés selon des

critères bien précis, engendrent une perte très limitée de la production électrique. La rentabilité énergétique, et donc économique, est maintenue. »

Remarque d'un participant : « *C'est dommage de mettre des éoliennes et de ne pas les faire tourner au maximum !* »

Question d'un participant : « *Est-ce que vous pensez que les années suivantes, le vent sera similaire ?* »

Réponse de NEOEN : « L'étude des vents réalisée à partir des données collectées par le mât de mesure et les outils météorologiques de Météo France, nous permet d'analyser les vitesses des vents sur plusieurs années. Les moyennes réalisées sont glissantes afin de souligner les tendances sur le long terme. »

Question d'un participant : « *Quelle est la hauteur du mât de mesure ?* »

Réponse de NEOEN : « Le mât de mesure fait 80 mètres de hauteur. »

L'éolien en général

Question d'un participant : « *Quel est le poids des dalles de béton ?* »

Réponse de NEOEN : « Actuellement la plupart des éoliennes sur le territoire français ont une puissance de 2MW. Leur fondation accueille une masse de béton d'environ 600 tonnes. Pour les éoliennes de nouvelles générations de 3MW, la masse de béton est environ de l'ordre de 800 tonnes. »

Question d'un participant : « *Pourquoi l'Allemagne freine le développement éolien ? Ils découvrent les impacts sur la faune, la flore, et les humains !* »

Réponse de NEOEN : « En Allemagne les réglementations sont nettement différentes qu'en France. Par exemple il n'existe pas de distance minimale aux habitations.

Néanmoins, si l'Allemagne a réduit l'expansion de ses parcs éoliens durant quelques années, le niveau d'ambition du gouvernement fédéral a considérablement augmenté, la part des énergies renouvelables devant être atteinte dans le mix électrique d'ici 2030 ayant été fixée à 80% (contre 47% en 2022). »

Remarque d'un participant : « *Ils renoncent aux subventions !* »

Remarque d'un participant : « *Ils rallument les centrales à charbon...* »

Remarque d'un participant : « *Ils ont eu peu de vent ces dernières années.* »

Remarque d'un participant : « *Il faut surtout réduire la consommation d'électricité !* »

2. La concertation

Remarque d'un participant : « *Il ne faut pas impliquer les habitants à chaque réunion !* »

Remarque d'un participant : « *Je suis habitante, et je veux être au courant de ce qu'il se passe.* »

Remarque d'un participant : « *La seule préoccupation des gens, c'est l'impact sur le paysage. Le reste, ils s'en moquent !* »

3. Le projet de territoire

Question d'un participant : « *Les mesures d'accompagnement sont-elles imposées par l'Etat ?* » »

Réponse de NEOEN : « Non, c'est une volonté de Neoen. La majorité des développeurs le propose maintenant. »

Remarque d'un participant : « *C'est bien mais c'est acheter la paix sociale !* »

Remarque d'un participant : « *Ca existe déjà partout, tout le monde le sait !* »

Remarque d'un participant : « *Si vous croyez en votre projet, vous n'auriez pas à proposer cela.* »

Question d'un participant : « *Pourquoi faites-vous ça ?* »

Réponse de NEOEN : « À l'occasion de la réalisation de tous ses projets d'énergie renouvelable, Neoen adopte une pratique volontaire globale de transition énergétique. C'est pourquoi, elle souhaite valoriser des projets de territoire en partenariat avec les collectivités concernées, parallèlement à la réalisation de ses propres projets.

À ce titre, Neoen a décidé de créer des dotations destinées à financer la réalisation de projets de territoire sobres en énergie et respectueux de la biodiversité, initiés par des collectivités ou des associations locales reconnues, œuvrant pour le développement durable dans leur localité. »

Remarque d'un participant : « *Nous pouvons les faire sans vous ces travaux !* »

Remarque d'un participant : « *Cela peut être mal perçu car c'est un échange gagnant-gagnant.* »

Remarque d'un participant : « *Les habitants vont croire que les élus ont été achetés.* »

Remarque d'un participant : « *Pour l'instant ce sujet n'est pas mature, nous avons besoin de réfléchir.* »

Remarque d'un participant : « *Nous devrions créer une structure juridique avec les 11 communes pour gérer le projet !* »

Séquence de co-construction

1. Le projet de territoire

Afin de respecter la volonté des participants, la séquence de co-construction d'un projet de territoire a été remise à plus tard.

2. Les prochaines étapes

Comment communiquer sur la pose du mât de mesure ?

Propositions	Commune(s)
<i>"Il faut installer un tableau au centre des communes qui informe sur le projet."</i>	<i>Les communes représentées lors de la réunion</i>
<i>"Panneau Pocket ou par un bulletin d'information distribué en porte-à-porte"</i>	<i>Provenchères-lès-Darney</i>

Comment organiser une réunion avec tous les conseillers municipaux ?

Propositions
<i>"Il faut choisir en fonction des capacités des salles."</i>
<i>« Il faut organiser cette réunion après le 15 avril »</i>
<i>« Il faut répartir en 3 zones :</i> <i>1. Thuillières, Saint-Baslemont et Valleroy-le-Sec</i> <i>2. Marey, Frain, Serocourt et Gignéville</i> <i>3. Viviers-le-Gras, Provenchères-lès-Darney, Dombrot-le-Sec et Lignéville »</i>

Les sociétés Demopolis Concertation et Neoen reviendront ultérieurement vers les conseils municipaux avec des propositions de date pour organiser ces prochaines réunions.

Remerciements et contacts

Neoen et Demopolis Concertation tiennent à remercier toutes et tous les participants pour leur intérêt et les échanges constructifs entre les uns et les autres. Cela a permis de faire avancer le projet avec eux.

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :



Adélaïde DE LA VILLEGORGES

Chef de projet

T. 07 64 50 37 59

adelaide.de-la-villegorges@neoen.com

Romain BAJAS

Chef de projet

T. 07 79 82 29 36

romain.bajas@neoen.com

Camille BARROT

Consultante

T. 06 98 94 42 64

camille.barrot@demopolis-concertation.fr

Charline VIALLE

Associée

T. 06 13 60 01 06

charline.vialle@demopolis-concertation.fr

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :



<https://voieromaine-vosges.eolien.neoen.fr/>